

Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l'Union européenne

Études et éclairages n°100

<https://lekiosque.finances.gouv.fr>

Publié le 20/05/2025

En matière d'échanges internationaux de biens, les États-Unis sont le 2^e client et le 3^e fournisseur de la France, tandis que celle-ci se positionne comme leur 11^e client et leur 15^e fournisseur.

Les exportations de la France vers les États-Unis sont portées par l'aéronautique mais sont assez diversifiées, alors que les importations françaises originaires des États-Unis sont dominées par les secteurs de l'aéronautique et de l'énergie. Les importations de produits énergétiques ont fortement augmenté depuis la guerre en Ukraine, la France ayant significativement accru ses approvisionnements de gaz naturel liquéfié et de pétrole américain pour compenser la baisse des importations énergétiques originaires de Russie.

Cette hausse des importations d'énergie a significativement dégradé le solde commercial de la France vis-à-vis des États-Unis. Entre 2019 et 2024, celui-ci s'est creusé de près de 8 milliards d'euros (Md€), et ce malgré une amélioration de 3 Md€ du solde des produits du luxe. Excédentaire en 2019, le solde est devenu déficitaire à hauteur de 4,2 Md€ en 2024. Ce chiffre diffère sensiblement de celui enregistré par les États-Unis dans leurs statistiques, qui font état d'un déficit de 16,4 milliards de dollars (Md\$) avec la France, qui aurait donc un excédent de ce montant vis-à-vis des États-Unis. Cet écart de plus de 19 Md€ entre les deux mesures du solde commercial s'explique principalement par le fait qu'une part importante des marchandises originaires des États-Unis à destination de la France est dédouanée dans d'autres pays européens, par les coûts d'assurance et de transport entre les frontières, et par des différences de champ des flux commerciaux enregistrés.

Contrairement à la France, le solde de l'Union européenne (UE) avec les États-Unis est très excédentaire, de près de 200 Md€ en 2024, et en nette hausse depuis 2019. Il repose sur la pharmacie, l'automobile et les machines et émane principalement de l'Allemagne, de l'Irlande et de l'Italie.

La France se distingue également par rapport à l'ensemble de l'UE par les produits exportés, seule une minorité des principaux produits exportés vers les États-Unis par la France d'une part et par l'ensemble des 27 pays de l'UE d'autre part étant communs. À l'inverse, les principaux produits originaires des États-Unis importés par la France sont presque tous les mêmes que ceux importés par l'ensemble des 27 pays de l'UE.

Sur la base des exportations de 2024, le taux de droit de douane additionnel moyen récemment adopté portant sur les exportations de la France à leur arrivée aux États-Unis serait proche de celui de l'UE (environ 9,5 %). La France serait moins affectée que l'UE par le taux de 25 % sur l'automobile et l'acier et l'aluminium mais davantage par le taux de 10 % qui toucherait la très grande majorité de ses exportations.

En 2024, la France a exporté des produits d'une valeur de 48,5 milliards d'euros (Md€) vers les États-Unis, ce qui place ce pays à la 2^e place des principaux clients de la France, derrière l'Allemagne (78,0 Md€). Les importations de la France originaires des États-Unis ont atteint 52,7 Md€, ce qui fait de ce pays le 3^e fournisseur de la France, derrière la Chine (71,5 Md€) et l'Allemagne (86,4 Md€).

Dans le contexte de l'accroissement des tarifs douaniers instauré récemment par les États-Unis, cette étude présente un état des lieux des échanges commerciaux de la France avec les États-Unis : l'importance relative de ces deux pays dans leurs flux d'importations et d'exportations, les produits échangés, l'évolution du solde commercial, la place de la France au sein de l'Union européenne au regard des échanges avec les États-Unis. Par ailleurs, une estimation du droit de douane additionnel moyen est proposée pour les pays de l'Union européenne.

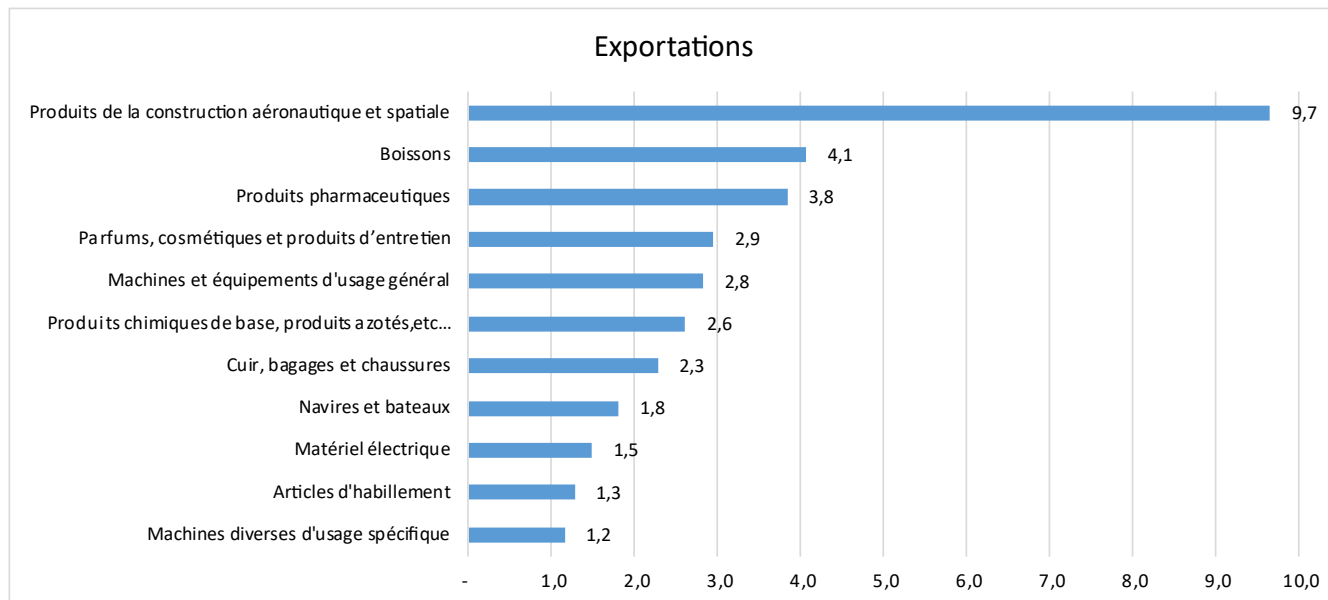
Des exportations françaises portées par le secteur aéronautique

En 2024, les exportations de la France vers les États-Unis sont en hausse par rapport à 2023 (+3,4 Md€) et atteignent 48,5 Md€, soit leur plus haut niveau historique en valeur. Elles représentent 8,3 % des exportations totales de la France, ce qui fait des États-Unis le 2^e plus important client de la France, derrière l'Allemagne (13,3 % des exportations totales), mais presque à égalité avec l'Italie (8,2 % du total).

Du point de vue des États-Unis, 2,1¹ % des exportations totales des États-Unis sont destinées à la France, ce qui classe celle-ci à la 11^e place des principaux clients des États-Unis, loin derrière le Canada, 1^{er} client des États-Unis (16,9 % des exportations totales), le Mexique, 2^e client (16,2 % du total) et la Chine, 3^e client (7,0 % du total).

Les produits exportés par la France vers les États-Unis sont assez diversifiés, les trois premiers biens ne représentant qu'un peu plus d'un tiers du total exporté (figure 1 et annexe 1).

Figure 1 : Principaux produits exportés par la France vers les États-Unis en 2024 (en milliards d'euros)



Source : DGDDI/DSECE. Données FAB.

Note de lecture : Les exportations de produits de la construction aéronautique et spatiale de la France vers les États-Unis s'élèvent à 9,7 Md€ en 2024.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 dont le montant dépasse 1 Md€ figurent sur le graphique.

Représentant un cinquième de la valeur totale des exportations, les produits de la construction aéronautique et spatiale sont les principaux produits exportés par la France vers les États-Unis (figure 1). Il s'agit notamment de livraisons de turboréacteurs, d'avions et de parties d'avions et de turboréacteurs.

¹ Source : [United States Census Bureau](#)

Parmi les principaux produits exportés vers les États-Unis figurent également les boissons, au sein desquelles prédominent les cognacs, vins et champagnes, ainsi que les produits pharmaceutiques, majoritairement constitués de médicaments.

Les exportations de parfums et cosmétiques, de cuir, bagages et chaussures, d'articles d'habillement et d'articles de joaillerie, bijouterie et instruments de musique représentent également une part significative des exportations françaises vers les États-Unis. Une partie de ces produits relève du secteur du luxe.

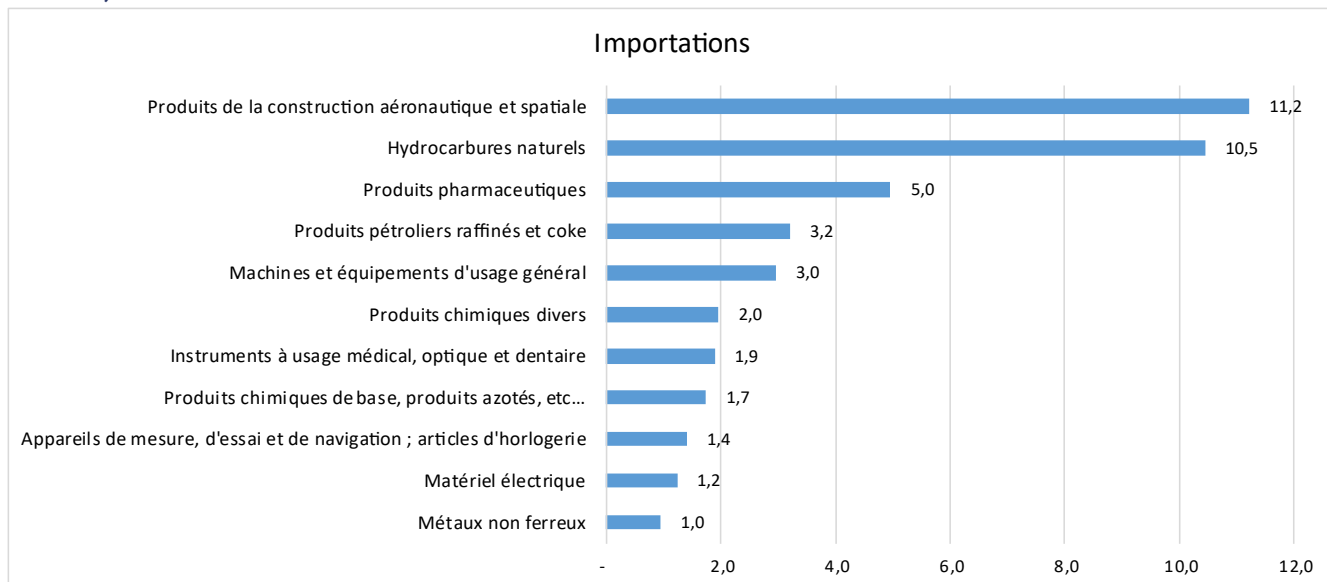
Les importations de la France originaires des États-Unis sont dominées par les secteurs de l'aéronautique et de l'énergie

Le montant des produits importés par la France originaires des États-Unis a atteint 52,7 Md€ en 2024, un niveau proche de celui de 2023, mais en recul (-14 % en valeur) par rapport au niveau historique (61,4 Md€) atteint en 2022 pendant la crise énergétique. Cette année-là, le prix du gaz naturel liquéfié avait été multiplié par quatre par rapport à la moyenne de 2010-2020 et les États-Unis avaient assuré la moitié des approvisionnements de la France pour ce produit. Au global entre 2019 et 2024, le montant total des importations de la France originaires des États-Unis a augmenté d'environ un tiers en raison du choc inflationniste post-Covid et de la hausse du coût de l'énergie dans le contexte de la guerre en Ukraine.

La hausse des importations d'énergie originaires des États-Unis a rendu la France globalement plus dépendante des États-Unis. Alors que les États-Unis étaient le 4^e plus important fournisseur de la France (6,8 % du total des importations de la France étaient assurées par les États-Unis en 2019), ils sont devenus le 3^e fournisseur de la France en 2024 avec 7,7 % des importations totales, derrière la Chine (10,4 %) et l'Allemagne (12,6 %).

Du point de vue des États-Unis, les importations originaires de la France représentent 1,8 % du total des importations américaines en 2024. La France est le 15^e fournisseur des États-Unis, loin derrière le Mexique (15,5 %), la Chine (13,4 %) et le Canada (12,6 %).

Figure 2 : Principaux produits importés par la France originaires des États-Unis en 2024 (en milliards d'euros)



Source : DGDDI/DSECE. Données CAF.

Note de lecture : Les importations de produits de la construction aéronautique et spatiale de la France originaires des États-Unis s'élèvent à 11,2 Md€ en 2024.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 dont le montant dépasse 1 Md€ figurent sur le graphique.

Parmi les importations françaises originaires des États-Unis, l'énergie est le premier produit importé par la France en 2024 (figure 2 et annexe 2), et représente un peu plus d'un quart du total importé en valeur. Cette part est en nette baisse par rapport au record de 2022 (42 % des importations), mais

dépasse de loin son niveau d'avant la guerre en Ukraine (9 % en moyenne entre 2015 et 2020). Les produits énergétiques importés des États-Unis sont principalement les hydrocarbures naturels (pétrole brut, gaz naturel liquéfié (GNL)) et le pétrole raffiné. Cependant, seules les importations de pétrole brut et de GNL ont significativement augmenté par rapport à la période précédant la guerre en Ukraine.

Pesant un cinquième des importations de la France originaires des États-Unis, les produits de la construction aéronautique et spatiale sont très majoritairement constitués de turboréacteurs et de parties d'avions et de turboréacteurs. Les produits pharmaceutiques, principalement des médicaments et des produits immunologiques, représentent pour leur part un dixième des importations françaises.

Le déficit commercial avec les États-Unis : une divergence de mesure entre la France et les États-Unis

En 2024, la France affiche, selon les statistiques françaises², un déficit commercial de 4,2 Md€ vis-à-vis des États-Unis.

Dans le même temps, les États-Unis enregistrent dans leurs statistiques³ en 2024 un déficit de 16,4 milliards de dollars (15,2 Md€) avec la France. Dans les statistiques publiées par Eurostat, le solde commercial de la France apparaît également comme excédentaire vis-à-vis des États-Unis, à hauteur de 2,9 Md€.

| 2024, en Mds € | Flux | Flux | Solde de la France avec les États-Unis |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|--|
| Selon source des statistiques | France -> États-Unis | États-Unis -> France | |
| France ¹ | 48,5 | 52,7 | -4,2 |
| États-Unis ² | 55,3 | 40,2 | 15,2 |
| Écart FR - US | -6,8 | 12,5 | -19,4 |

Cette divergence de mesure des flux peut s'expliquer par des conventions différentes dans les méthodologies de chaque pays. Les principales causes des asymétries entre les données françaises et américaines sont les suivantes :

- La prise en compte des coûts d'assurance et de fret.

Les données du commerce extérieur proviennent des déclarations en douane déposées au franchissement de la frontière.

Pour les exportations, les services de transport et les assurances ne sont pas pris en compte au-delà de la frontière nationale. Ce mode de valorisation des exportations, mesurées à la frontière du pays exportateur, est dit « Franco à bord » (FAB).

Pour les importations, la valeur contient les coûts de transport et d'assurance entre la frontière du pays partenaire et la frontière française. Ce mode de valorisation des importations, mesurées à la frontière du pays importateur, est dit « Coûts, assurance, fret » (CAF).

Ainsi, la valeur des importations françaises intègre les coûts d'assurance et de fret entre les frontières, contrairement aux exportations correspondantes effectuées depuis les États-Unis (flux « miroir »), qui sont mesurées à la frontière des États-Unis.

La valorisation FAB / FAB (plutôt que CAF / FAB) du solde commercial, obtenue par application d'un coefficient permettant d'exclure les coûts d'assurance et de fret des données sur les importations, per-

² Source : Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) - Département des statistiques et des études et des études du commerce extérieur (DSECE).

³ Source : United States Census Bureau. <https://www.census.gov/foreign-trade/balance/c4279.html>

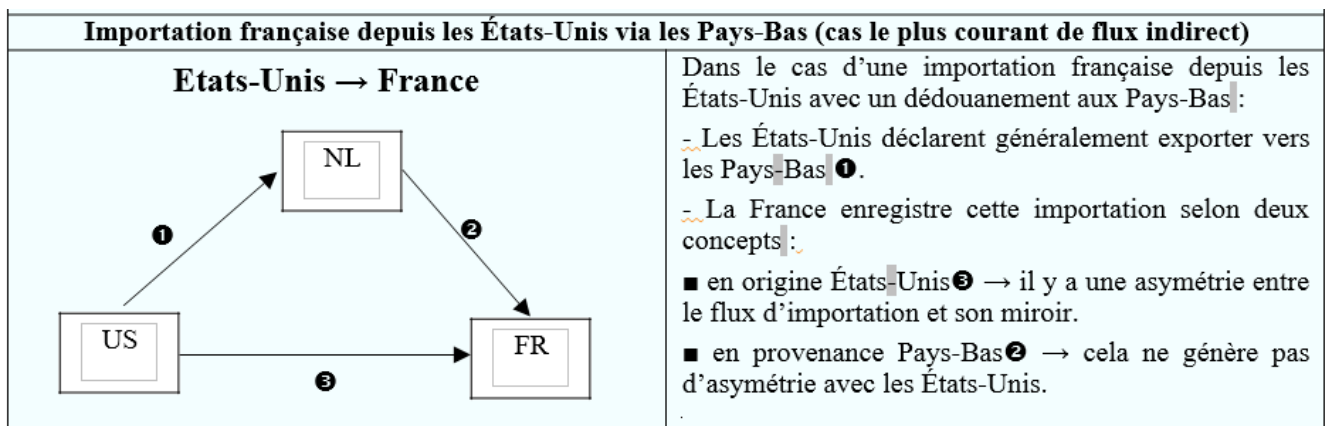
met de réduire l'écart sur le solde bilatéral de 4,7 milliards d'euros (voir annexe 3 et Méthodologie pour plus de précisions).

- Les conventions des statistiques par pays partenaire (origine / provenance).

À l'importation, le pays partenaire peut être défini comme le pays d'origine de la marchandise ou comme le pays de provenance :

- Le pays d'origine est le pays dans lequel la marchandise a été entièrement produite ou celui où a eu lieu la dernière transformation substantielle et économiquement justifiée.
- Le pays de provenance de la marchandise est le pays à partir duquel les marchandises ont été expédiées sans qu'aucun arrêt ou opération juridique non inhérent au transport n'ait lieu dans un pays intermédiaire. Dans le cas contraire, le dernier pays dans lequel est effectuée une telle opération est considéré comme pays de provenance.

La France publie ses statistiques sur les importations selon le pays d'origine. Certains circuits logistiques peuvent alors conduire à une asymétrie des flux, lorsque les marchandises n'arrivent pas directement en France depuis les États-Unis.



Au total, les importations françaises originaires des États-Unis ayant un pays de provenance différent des États-Unis représentent 15,2 Md€ en 2024 (annexe 4), dont 9,9 Md€ ayant comme pays de provenance un pays de l'Union européenne. Ces importations sont donc comptabilisées par la France comme originaires des États-Unis mais comptabilisées par les États-Unis comme des exportations vers d'autres pays que la France.

Les principaux pays de provenance autres que les États-Unis pour les importations originaires des États-Unis sont les Pays-Bas (3,5 Md€), la Belgique, l'Allemagne (2,4 Md€ chacun) et le Royaume-Uni (1,7 Md€).

Cependant, l'impact exact de ce phénomène est difficile à évaluer. D'une part, il se peut qu'une partie de ces flux soient enregistrés dans les statistiques américaines comme des flux vers la France, et d'autre part il n'est pas possible de mettre en évidence dans les données américaines disponibles les asymétries dans les flux de sens contraires, de la France vers les États-Unis.

- Des différences conceptuelles : commerce spécial / général

Les statistiques françaises sont diffusées selon le concept de commerce « spécial », correspondant aux marchandises qui entrent réellement dans le circuit économique national.

Les États-Unis adoptent le système du commerce « général », correspondant aux marchandises qui entrent sur le territoire, ce qui élargit le champ statistique aux opérations de réparation, d'admission temporaire, de mise en entrepôt douanier ou de réexportation.

Ce troisième facteur est plus délicat à estimer et supposerait une confrontation des données à un niveau microéconomique.

Une comparaison des flux par produit (annexes 5 et 6) met en évidence des écarts qui peuvent s'interpréter par cette différence de concept. Dans le domaine des œuvres d'art (SH 97), les douanes américaines enregistrent des flux d'importations d'œuvres d'art supérieurs de 1,5 Md€ aux exportations de la France vers les États-Unis, et des flux d'exportations vers la France dépassant de 0,9 Md€ les importations enregistrées par la France. Ces écarts peuvent trouver leur explication dans le régime douanier de l'admission temporaire, pour des expositions temporaires par exemple. Les flux d'œuvres d'art placés sous ce régime ne sont pas enregistrés dans les statistiques de la France fondées sur le commerce spécial tandis que celles des États-Unis, basées sur le commerce général, les enregistrent.

La prise en compte d'opérations particulières, notamment concernant les matériels de transport, produits qui concentrent une partie importante des asymétries, peut également être différente selon les méthodologies nationales. À titre d'exemple, la vente d'un paquebot pour 1,6 Md€ en 2024 est comptabilisée dans les statistiques françaises en tant qu'exportation vers les États-Unis⁴, alors que les États-Unis ne semblent pas avoir intégré cette opération dans leurs statistiques.

D'autres catégories de produits, comme ceux de la SH 98 (ensembles industriels) et de la SH 27 (pétrole brut et gaz), révèlent des écarts importants pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur le traitement exact de ces produits côté américain : seul un travail coordonné avec les statisticiens des États-Unis permettrait de réconcilier ces chiffres.

L'évolution récente du solde commercial de la France avec les États-Unis : d'un excédent à un déficit avec la crise géopolitique

Alors que le solde de la France avec les États-Unis était excédentaire de 2018 à 2021, il devient déficitaire à hauteur de 13 Md€ en 2022 en raison du coût de l'énergie importée, les États-Unis ayant fourni la moitié des importations en valeur de gaz naturel liquéfié (GNL) et 42 % des importations de pétrole de la France.

Le solde bilatéral avec les États-Unis s'améliore depuis progressivement pour atteindre -4,2 Md€ en 2024, dans un contexte de baisse du prix de l'énergie importée, la part de ce pays dans les importations de GNL et de pétrole de la France s'étant en outre réduite à un tiers du total. Malgré cette amélioration du solde énergétique depuis 2022, ce dernier demeure nettement plus dégradé en 2024 qu'en 2019, d'environ 10 Md€. Bien qu'ayant permis à la France de réduire sa dépendance aux hydrocarbures originaires de Russie, le GNL est importé des États-Unis à un prix nettement plus élevé que celui du gaz gazeux importé de Russie avant la guerre en Ukraine.

Entre 2019 et 2024, la détérioration du solde commercial de la France vis-à-vis des États-Unis (-7,8 Md€, figure 3 et annexes 7 et 8) s'explique également par l'aéronautique (-3,3 Md€) et par les produits pharmaceutiques (-1,6 Md€). Alors que les soldes de ces produits étaient excédentaires en 2019, ils sont désormais déficitaires principalement en raison d'une baisse des exportations pour l'aéronautique et de l'effet combiné d'une hausse des importations et d'une baisse des exportations pour les produits pharmaceutiques.

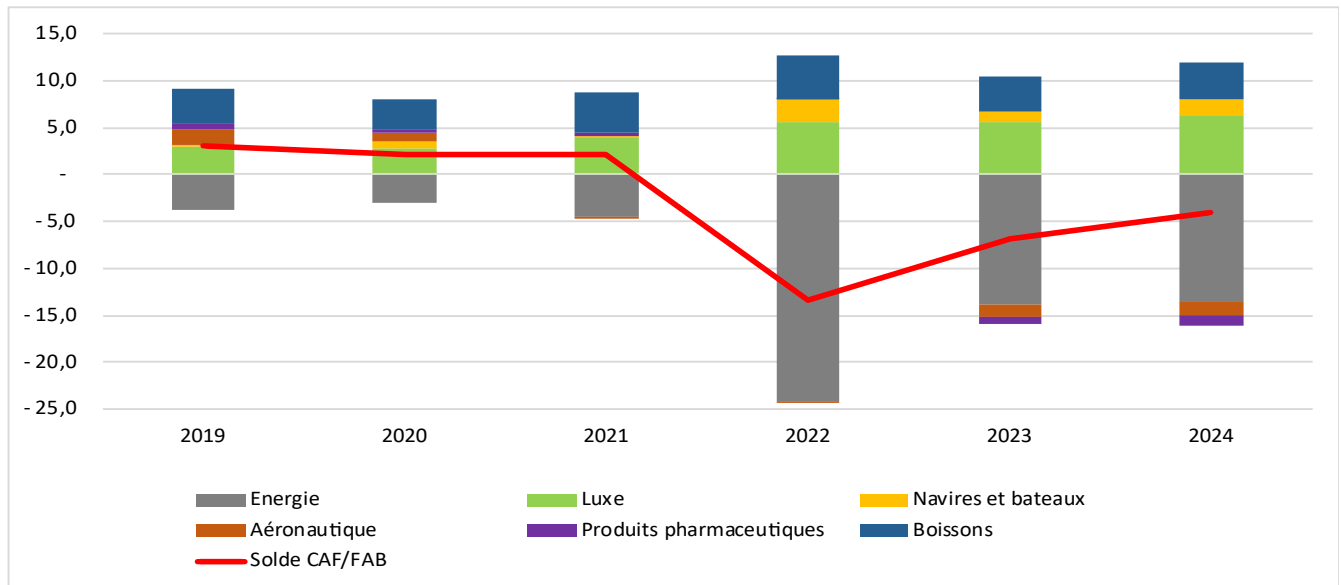
À l'inverse, le solde des produits relevant du secteur du luxe⁵ s'est nettement amélioré entre 2019 et 2024 (+3,3 Md€). La sortie de la crise Covid a été marquée par un pic de la consommation discrétionnaire. Le secteur du luxe, point fort de la France à l'exportation, en a particulièrement bénéficié. Plus récemment, cette dynamique tend à marquer le pas. Cela se traduit par un ralentissement de l'amélioration du solde de ces produits, dont l'essentiel a eu lieu entre 2019 et 2022.

Le solde des boissons est stable entre 2019 et 2024 malgré la hausse des exportations de vins et de champagne, qui est intégralement compensée par la baisse des exportations de cognac (-0,5 Md€). Ces dernières, après avoir culminé à près de 2 Md€ en 2022, de loin leur plus haut niveau historique, ont chuté de plus de 40 % en 2023 et se stabilisent au même niveau en 2024.

⁴ Bien que le paquebot navigue sous pavillon des Bahamas, le mouvement a été comptabilisé dans les statistiques françaises comme un flux vers les États-Unis, pays où est établi l'acquéreur, conformément aux recommandations européennes.

⁵ Le secteur du « luxe » est appréhendé ici par les « articles d'habillement » (C14Z), les produits du « cuir, bagages et chaussures » (C15Z), les « parfums, cosmétiques et produits d'entretien » (C20B) et les « articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique » (C32A).

Figure 3 : Évolution du solde commercial total et par produit entre la France et les États-Unis depuis 2019 (en milliards d'euros)



Source : DGDDI/DSECE. Données CAF/FAB.

Note de lecture : en 2019, le solde commercial total de la France avec les États-Unis était excédentaire de 3 Md€. Le solde énergétique était déficitaire à hauteur de 4 Md€.

À rebours de la France, le solde de l'UE avec les États-Unis est nettement excédentaire.

Un net excédent du solde de l'Union européenne (UE) avec les États-Unis, en forte augmentation depuis 2019

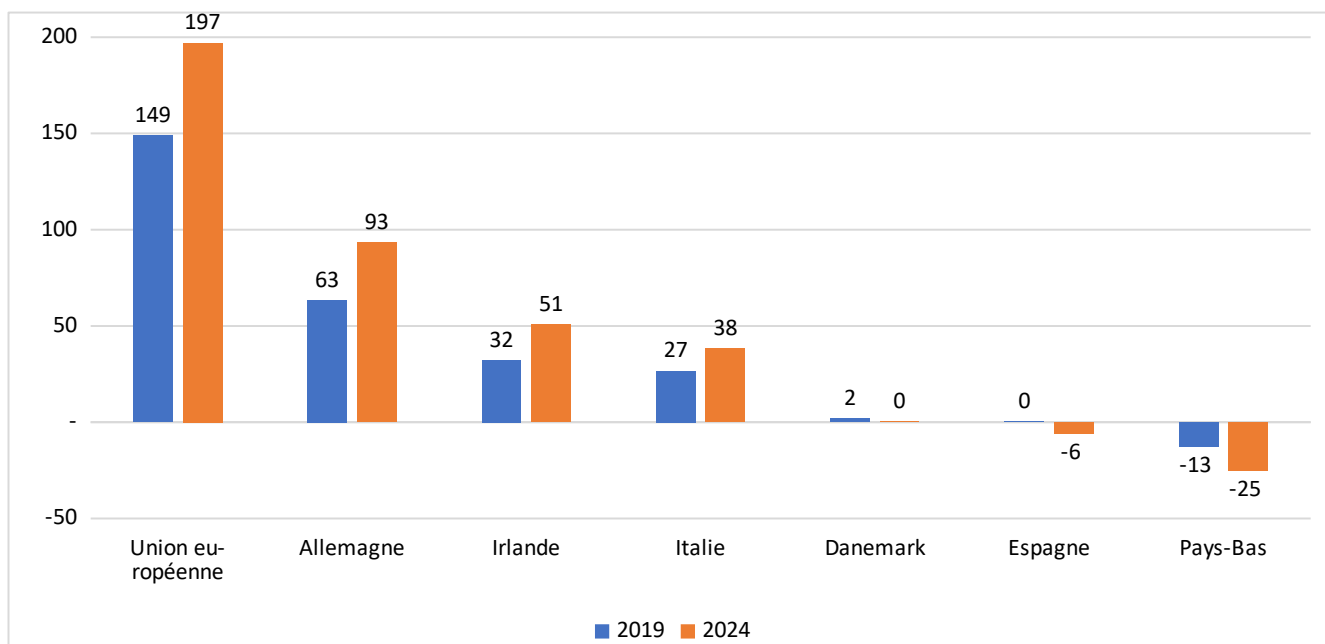
Le solde de l'UE avec les États-Unis est nettement excédentaire, de près de 200 Md€ en 2024 (figure 4). Cet excédent repose pour près de la moitié sur l'Allemagne et, pour le reste, notamment sur l'Irlande et l'Italie. À l'inverse, les Pays-Bas⁶ et, de façon moins marquée, l'Espagne, enregistrent un déficit avec les États-Unis.

Entre 2019 et 2024, le solde de l'UE avec les États-Unis est en hausse de près d'un tiers (+48 Md€). L'augmentation des excédents de l'UE pour les produits pharmaceutiques (+42 Md€), les machines industrielles et agricoles (+18 Md€), l'automobile (+12 Md€) et le matériel électrique (+9 Md€) vient plus que compenser la nette hausse de la facture énergétique. Le solde de l'énergie s'est en effet détérioré de 52 Md€ entre 2019 et 2024, l'UE ayant significativement augmenté ses importations de pétrole et de gaz américains pour compenser la diminution des approvisionnements originaires de Russie.

Par pays, cette hausse de l'excédent de l'UE est principalement le fait de l'Allemagne (+30 Md€), de l'Irlande (+19 Md€) et de l'Italie (+12 Md€). L'augmentation du solde de l'Allemagne s'explique comme pour l'UE par la pharmacie, l'automobile, les machines et le matériel électrique. La hausse du solde de l'Irlande repose quasi exclusivement sur la pharmacie tandis que l'augmentation du solde de l'Italie est notamment due aux machines et aux produits des industries agroalimentaires.

⁶ Une partie des importations de l'Union européenne originaires des États-Unis sont dédouanées aux Pays-Bas et enregistrées comme telles par Eurostat bien qu'elles soient en réalité destinées à d'autres pays de l'UE. Cela explique pourquoi le solde des Pays-Bas avec les États-Unis est de loin le plus dégradé de tous les pays de l'UE.

Figure 4 : Solde commercial total de l'Union européenne, de l'Allemagne, de l'Irlande, de l'Italie, du Danemark, de l'Espagne et des Pays-Bas avec les États-Unis en 2019 et 2024 (en milliards d'euros) (*)



Source : Eurostat.

Note de lecture : en 2024, le solde commercial total de l'UE avec les États-Unis est excédentaire de 197 Md€.

(*) Comme vu précédemment, dans la source Eurostat, les importations originaires des États-Unis arrivant dans un État membre de l'UE et enregistrées (dédouanées) dans cet État membre mais à destination d'un autre État membre de l'UE sont comptabilisées dans le premier État membre. La France n'est pas présentée dans ce graphique car le mode de comptabilisation privilégié dans les données publiées par la France sur le commerce extérieur français s'appuie sur le concept de pays d'origine (comptabilisation de l'ensemble des importations françaises originaires des États-Unis y compris celles qui sont préalablement arrivées et enregistrées dans un autre État membre). Selon ce concept, le solde commercial de la France est déficitaire, alors qu'il est excédentaire selon le mode de comptabilisation d'Eurostat (2,9 Md€). Entre 2019 et 2024, l'évolution du solde de la France dans les données d'Eurostat (-6 Md€) est toutefois assez proche de l'évolution du solde de la France issue des données publiées par la France (-8 Md€).

La spécificité française des produits exportés vers les États-Unis au sein des pays de l'UE

Bien que la part des États-Unis dans les exportations totales de la France et de l'ensemble des 27 pays de l'UE soit similaire (8 % du total), seule une minorité des principaux produits exportés par la France et par les 27 pays de l'UE sont identiques.

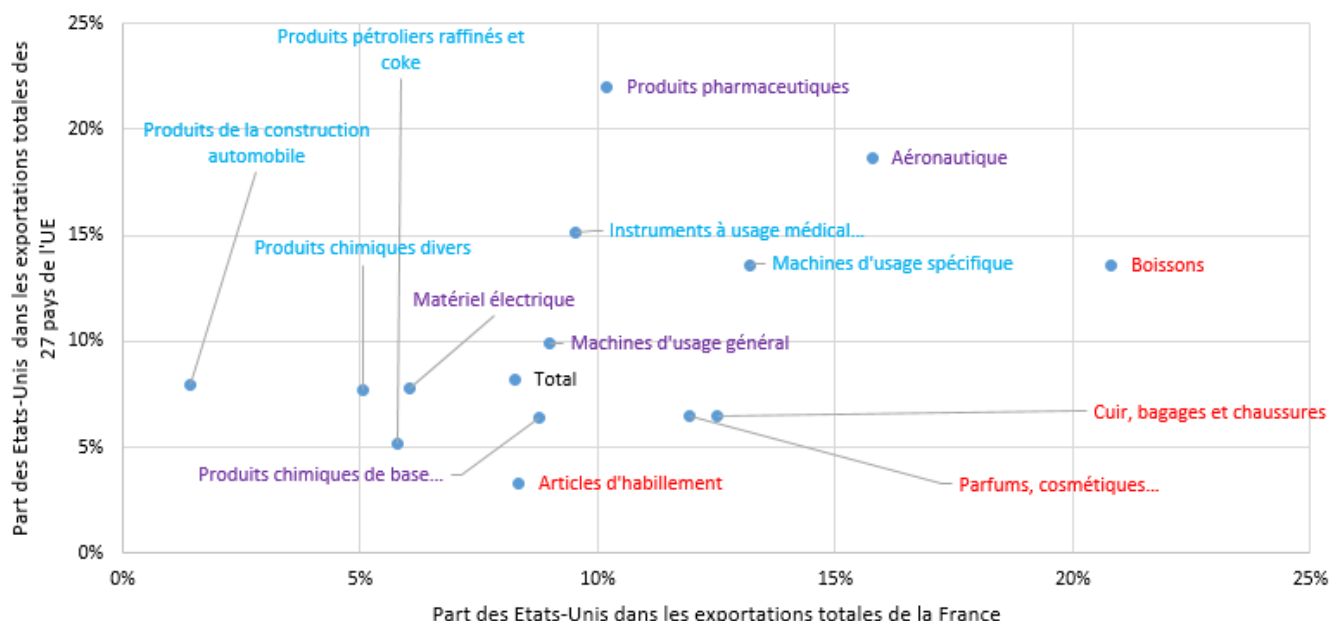
Seuls cinq produits sont communs à la France et à l'ensemble des 27 pays de l'UE parmi les dix principaux produits exportés par la France aux États-Unis d'une part et par les 27 pays de l'UE d'autre part. Ces produits communs (produits pharmaceutiques, machines d'usage général, aéronautique, matériel électrique et produits chimiques de base, figure 5) représentent un peu moins de la moitié de la valeur totale des produits exportés vers les États-Unis par les 27 pays de l'UE et par la France. Pour ces produits, la part des États-Unis dans le total (vers toutes les destinations) est de 11 % pour la France, moins que pour les 27 pays de l'UE (14 %). La principale différence tient aux produits pharmaceutiques, dont les exportations vers les États-Unis représentent 22 % des exportations totales de ce produit des 27 pays de l'UE, contre 10 % de celles de la France.

Les cinq principaux produits exportés vers les États-Unis par les 27 pays de l'UE non communs à ceux de la France (produits de la construction automobile, machines d'usage spécifique, instruments à usage médical, produits chimiques divers et produits pétroliers raffinés et coke) représentent un cinquième de la valeur totale des produits exportés par les 27 pays de l'UE vers les États-Unis, contre moins d'un dixième de la valeur totale des produits exportés vers les États-Unis par la France. La part des États-Unis dans les exportations totales de ces produits (vers toutes les destinations) est de 9 % pour les 27 pays de l'UE, davantage que pour la France (5 %). Les principales différences concernent les produits de la construction automobile (les exportations vers les États-Unis représentent 8 % des exportations totales des 27 pays de l'UE, contre 1 % de celles de la France) et les instruments à usage médical (15 % contre 10 %).

Les cinq principaux produits exportés vers les États-Unis par la France non communs à ceux des 27 pays de l'UE sont les boissons, parfums et cosmétiques, cuir, bagages et chaussures, navires et bateaux et articles d'habillement. Ils représentent un quart de la valeur totale des produits exportés par la France vers les États-Unis (figure 5 et annexe 9), contre 7 % de la valeur totale des produits exportés par les 27 pays de l'UE. La part des États-Unis dans les exportations totales de ces produits (vers toutes les destinations) est de 15 % pour la France, plus de deux fois plus que pour les 27 pays de l'UE (7 %). Le principal écart est observé pour les navires et bateaux⁷ (44 % des exportations totales de la France, contre 17 % de celles des 27 pays de l'UE).

Le positionnement de la France au sein de l'ensemble des 27 pays de l'UE dans les exportations vers les États-Unis est donc particulier et peut représenter une faiblesse pour la France dans la perspective de négociations commerciales entre l'UE et les États-Unis. Par produit, les intérêts de la France à obtenir une exonération de droits de douane sont en partie divergents de ceux des autres pays de l'UE.

Figure 5 : Les dix principaux produits exportés par la France et par l'ensemble des 27 pays de l'UE en fonction de la part des États-Unis dans les exportations totales (vers toutes les destinations) de la France et des 27 pays de l'UE



Source : DGDDI/DSECE pour la France, Eurostat pour l'UE, calculs DGDDI/DSECE

Légende :

Produit faisant partie des 10 principaux produits exportés par les 27 pays de l'UE vers les États-Unis mais absents du top 10 de la France (en valeur)

Produit faisant partie des 10 principaux produits exportés par la France vers les États-Unis mais absents du top 10 des 27 pays de l'UE (en valeur)

Produit faisant partie du top 10 de la France et du top 10 des 27 pays de l'UE (en valeur)

Note de lecture : La part des États-Unis dans les exportations totales de boissons de la France est de 21 %, contre 14 % dans les exportations totales de boissons des 27 pays de l'UE.

La France se démarque peu de l'ensemble des pays de l'UE concernant les produits importés des États-Unis

Les principaux produits importés par la France des États-Unis sont presque tous les mêmes que ceux importés par l'ensemble des 27 pays de l'UE. Neuf produits figurent à la fois parmi les dix principaux produits importés par la France des États-Unis et parmi les dix principaux produits importés par les 27 pays de l'UE originaires des États-Unis. Ces produits représentent 38 % de la valeur totale des produits originaires des États-Unis importés par les 27 pays de l'UE des États-Unis, soit une part similaire à celle de la France (figure 6 et annexe 10). La part des États-Unis dans les importations totales de ces produits (de toutes origines) est de 15 % pour la France, plus que pour les 27 pays de l'UE (10 %). La principale différence est due aux hydrocarbures naturels, pour lesquels la part des importations originaires des

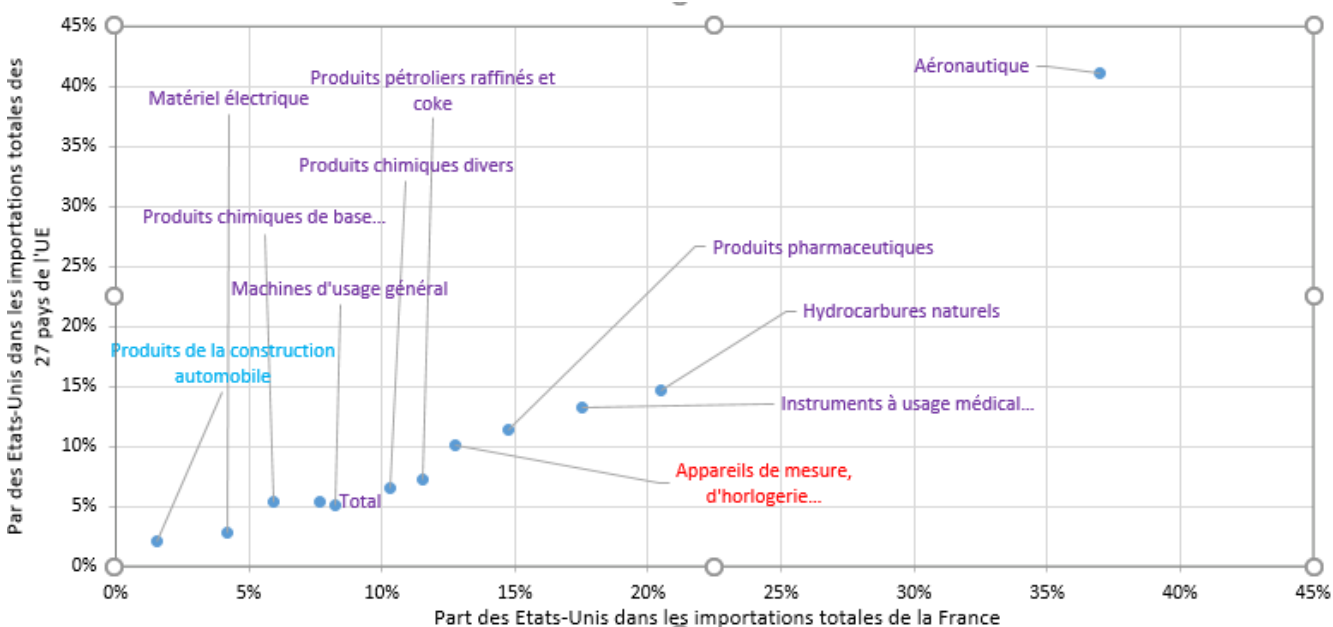
⁷ Les navires et bateaux ne figurent pas sur le graphe en raison de leur caractère cyclique, le montant de leurs exportations vers les États-Unis variant très fortement d'une année sur l'autre.

États-Unis dans les importations totales (de toutes origines) est plus élevée pour la France (20 %) que pour les 27 pays de l'UE (15 %).

Seule une minorité des dix principaux produits importés par la France et par les 27 pays de l'UE ne sont pas communs. Il s'agit des produits de la construction automobile (10^e rang des principaux produits importés des États-Unis par les 27 pays de l'UE, 13^e rang pour la France) et des appareils de mesure et d'horlogerie originaires des États-Unis (9^e rang pour la France, 11^e rang pour les 27 pays de l'UE).

Bien que la part des États-Unis dans les importations de la France (8 %) soit, au total, supérieure à celle des 27 pays de l'UE (5 %), la France ne se distingue pas des autres pays par les principaux produits qu'elle importe des États-Unis.

Figure 6 : Les dix principaux produits importés par la France et par les 27 pays de l'UE en fonction de la part des États-Unis dans les importations totales (de toutes origines) de la France et des 27 pays de l'UE



Source : DGDDI/DSECE pour la France, Eurostat pour l'UE, calculs DGDDI/DSECE

Légende :

Produit faisant partie des 10 principaux produits originaires des États-Unis importés par les 27 pays de l'UE mais absents du top 10 de la France (en valeur)

Produit faisant partie des 10 principaux produits originaires des États-Unis importés par la France mais absents du top 10 des 27 pays de l'UE (en valeur)

Produit faisant partie du top 10 de la France et du top 10 des 27 pays de l'UE (en valeur)

Note de lecture : La part des États-Unis dans les importations totales d'aéronautique de la France est de 37 %, contre 41 % dans les importations totales d'aéronautique des 27 pays de l'UE.

Les produits français très majoritairement taxés à 10 %

Sur la base des exportations de 2024, plus des quatre cinquièmes de la valeur des exportations de la France vers les États-Unis serait taxée à hauteur de 10 %.

Pour rappel, depuis avril 2025, les États-Unis ont mis en place un droit de douane additionnel à l'importation dit réciproque⁸. Ce droit, de 20 % pour les importations de l'Union européenne, est entré en vigueur le 9 avril 2025 avant d'être suspendu le même jour pour une durée de 90 jours. Il est remplacé par un droit de 10 % pendant cette période. Certains produits sont toutefois exemptés de droits de douane⁹. À l'inverse, l'acier et l'aluminium et de nombreux produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium sont taxés davantage, à hauteur de 25 % depuis le 12 mars 2025. De même, les importations d'automobiles sont soumises à un droit de douane identique depuis le 3 avril, tout comme les importations de pièces détachées d'automobile, depuis le 3 mai 2025.

⁸ Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet de la [douane](#) et de la [DG Trésor](#).

⁹ Parmi les produits exemptés, certains font l'objet d'enquêtes et pourront être soumis ultérieurement à des droits de douane.

Le taux de droit de douane additionnel moyen portant sur les exportations de la France serait de 9,6 %¹⁰ (figure 7). Cela représenterait 4,5 Md€ de taxes supplémentaires. La part des produits taxés à hauteur de 25 % est assez faible, les exportations d'automobiles représentant seulement 4 % des exportations totales de la France vers les États-Unis et celles d'acier et d'aluminium 1 % du total exporté aux États-Unis. La part des produits exemptés de droits de douane est également assez faible (12 % du total), comparativement aux produits taxés à hauteur de 10 % (82 % du total).

Le taux de droit de douane moyen de l'UE (9,5 %) est très proche de celui de la France. Bien que la part des produits exemptés de droits de douane de l'UE soit bien supérieure à celle de la France, la part de l'acier et de l'aluminium (2 %) et surtout de l'automobile (14 %), fortement taxés, dépasse nettement celle de la France. Au total, les nouvelles taxes portant sur les exportations de l'UE représenteraient 50,0 Md€.

Les exportations de certains pays de l'UE sont plus lourdement taxées en moyenne en raison de l'importance de l'automobile (Allemagne, Suède et surtout Hongrie et Slovaquie) et de l'acier et l'aluminium (Roumanie) dans leurs exportations totales vers les États-Unis. Ces taxes supplémentaires représentent 19,5 Md€ pour l'Allemagne au total. À l'inverse, l'Irlande est particulièrement peu taxée car elle n'exporte pas de produits fortement taxés et l'essentiel de ses exportations (près des trois quarts) est constitué de produits pharmaceutiques qui sont pour l'instant exemptés de droits de douane.

Figure 7 : Répartition des produits exportés vers les États-Unis en 2024 par la France et plusieurs pays de l'UE selon leur niveau de taxation effectif en mai 2025 (en milliards d'euros et en %) et taux de droit de douane moyen

| | Automobiles et pièces détachées soumises à un droit de douane de 25% | Part dans le total* | Acier et aluminium soumis à un droit de douane de 25% | Part dans le total* | Produits soumis au droit de douane additionnel de 10% | Part dans le total* | Produits exemptés de droits de douane additionnels | Part dans le total* | Taux de droits de douane additionnels moyen |
|--------------------|--|---------------------|---|---------------------|---|---------------------|--|---------------------|---|
| Slovaquie | 3,6 | 80% | 0,0 | 1% | 0,8 | 19% | 0,0 | 0% | 22,1% |
| Hongrie | 2,9 | 58% | 0,0 | 0% | 1,9 | 37% | 0,2 | 4% | 18,3% |
| Roumanie | 0,6 | 24% | 0,4 | 19% | 1,2 | 53% | 0,1 | 4% | 16,1% |
| Suède | 4,2 | 27% | 0,5 | 3% | 8,4 | 53% | 2,6 | 17% | 12,9% |
| République Tchèque | 1,0 | 16% | 0,2 | 3% | 5,0 | 77% | 0,3 | 4% | 12,5% |
| Allemagne | 43,7 | 27% | 2,6 | 2% | 79,8 | 50% | 33,4 | 21% | 12,3% |
| Pologne | 1,3 | 11% | 0,1 | 1% | 9,5 | 82% | 0,7 | 6% | 11,3% |
| Danemark | 0,3 | 5% | 0,2 | 3% | 5,3 | 82% | 0,6 | 10% | 10,3% |
| Italie | 5,9 | 9% | 1,2 | 2% | 47,2 | 75% | 9,0 | 14% | 10,3% |
| Autriche | 2,7 | 18% | 0,7 | 4% | 7,2 | 47% | 4,7 | 31% | 10,2% |
| Espagne | 0,9 | 5% | 0,7 | 4% | 13,5 | 75% | 2,9 | 16% | 9,7% |
| France | 2,0 | 4% | 0,5 | 1% | 38,6 | 82% | 5,8 | 12% | 9,6% |
| Union européenne | 76,0 | 14% | 9,7 | 2% | 285,6 | 54% | 153,4 | 29% | 9,5% |
| Pays-Bas | 3,1 | 7% | 1,0 | 2% | 26,2 | 61% | 12,8 | 30% | 8,5% |
| Portugal | 0,5 | 9% | 0,2 | 4% | 2,3 | 43% | 2,3 | 43% | 7,7% |
| Belgique | 2,0 | 6% | 0,7 | 2% | 9,9 | 30% | 20,1 | 61% | 5,1% |
| Irlande | 0,8 | 1% | 0,1 | 0% | 18,0 | 25% | 53,8 | 74% | 2,8% |

Source : Eurostat. Données FAB.

Note de lecture : Les exportations d'automobiles et de pièces détachées de la Slovaquie représentent 80 % de leurs exportations totales vers les États-Unis.

Le taux de droit de douane additionnel moyen effectif en mai 2025 calculé sur la base des exportations de la France vers les États-Unis en 2024 est de 9,6 %.

Seuls les principaux pays de l'UE en termes d'échanges commerciaux avec les États-Unis figurent dans le tableau.

*Il s'agit du total exporté vers les États-Unis

¹⁰ Ces chiffres constituent une première approximation et peuvent manquer de précision compte tenu de la méthode employée pour les obtenir (voir partie méthodologie pour plus de précisions).

Méthodologie

Le coefficient permettant d'exclure les coûts d'assurance et de fret dans les importations originaires des États-Unis est de 4,36 % en 2024. Ce taux, calculé sur la base des déclarations en douane, est spécifique aux États-Unis.

Pour plus de détails, voir [la note de correction CAF-FAB](#).

Le calcul de la valeur des produits soumis aux droits de douane additionnels aux États-Unis s'est basé sur les trois listes de produits disponibles : automobiles et pièces détachées (25 % de droits de douane), acier et aluminium (25 % de droits de douane), produits exemptés de droits de douane. Les produits taxés à 10 % ont été obtenus en déduisant du total les produits de ces trois listes.

Les codes douaniers des produits des trois listes étant pour la plupart spécifiques à la nomenclature américaine (ils comportent 8 ou 10 chiffres), il a été décidé de ne considérer que les 6 premiers chiffres de ces codes qui sont communs à l'ensemble des pays. Les codes à 6 chiffres englobent l'ensemble des sous-positions à 8 ou 10 chiffres. Il est donc possible que le champ des produits de ces trois listes retenues dans l'étude soit plus large que celui des produits réellement taxés à leur arrivée aux États-Unis.

Pour en savoir plus :

[1] [« Towards a Trade War in 2025 : Real Threats for the World Economy, False Promises for the US », CEPII, février 2025](#)

[2] [« Import dependancies : Where does the UE stand ? », CEPII, septembre 2024](#)

[3] [« France et États-Unis : les échanges commerciaux rebondissent en 2024, portés principalement par les exportations françaises », Direction générale du Trésor, décembre 2024](#)

Annexes

Annexe 1 : Principaux produits exportés par la France vers les États-Unis en 2024 (en milliards d'euros)

| A129 | Libellé | Valeur (Md€) | Part |
|--------------|---|--------------|-------------|
| Total | | 48,5 | 100% |
| C30C | Produits de la construction aéronautique et spatiale | 9,7 | 20% |
| C11Z | Boissons | 4,1 | 8% |
| C21Z | Produits pharmaceutiques | 3,8 | 8% |
| C20B | Parfums, cosmétiques et produits d'entretien | 2,9 | 6% |
| C28A | Machines et équipements d'usage général | 2,8 | 6% |
| C20A | Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques | 2,6 | 5% |
| C15Z | Cuir, bagages et chaussures | 2,3 | 5% |
| C30A | Navires et bateaux | 1,8 | 4% |
| C27B | Matériel électrique | 1,5 | 3% |
| C14Z | Articles d'habillement | 1,3 | 3% |
| C28D | Machines diverses d'usage spécifique | 1,2 | 2% |
| C20C | Produits chimiques divers | 1,1 | 2% |
| C26E | Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie | 0,9 | 2% |
| C25E | Coutellerie, outillage, quincaillerie et ouvrages divers en métaux | 0,9 | 2% |
| C32A | Articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique | 0,8 | 2% |
| C24B | Métaux non ferreux | 0,7 | 1% |
| C32B | Instruments à usage médical, optique et dentaire | 0,6 | 1% |
| C19Z | Produits pétroliers raffinés et coke | 0,6 | 1% |
| C29A | Produits de la construction automobile | 0,5 | 1% |
| C24A | Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier | 0,5 | 1% |
| C22B | Produits en plastique | 0,5 | 1% |
| C29B | Équipements pour automobiles | 0,5 | 1% |
| R90Z | Tableaux, gravures, sculptures | 0,5 | 1% |
| C10H | Produits alimentaires divers | 0,4 | 1% |
| C22A | Produits en caoutchouc | 0,4 | 1% |
| C10E | Produits laitiers et glaces | 0,3 | 1% |
| C32C | Articles de sport, jeux et jouets ; produits manufacturés divers | 0,3 | 1% |
| C16Z | Bois, articles en bois | 0,3 | 1% |
| C26B | Ordinateurs et équipements périphériques | 0,3 | 1% |
| C28B | Machines agricoles et forestières | 0,2 | 1% |

Source : DGDDI/DSECE. Données FAB.

Note de lecture : Les exportations de produits de la construction aéronautique et spatiale de la France vers les États-Unis ont atteint 9,7 Md€ en 2024.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 contribuant pour au moins 1 % figurent dans le tableau.

Annexe 2 : Principaux produits importés par la France originaires des États-Unis en 2024 (en milliards d'euros)

| A129 | Libellé | Valeur (Md€) | Part |
|--------------|---|--------------|-------------|
| Total | | 52,7 | 100% |
| C30C | Produits de la construction aéronautique et spatiale | 11,2 | 21% |
| B06Z | Hydrocarbures naturels | 10,5 | 20% |
| C21Z | Produits pharmaceutiques | 5,0 | 9% |
| C19Z | Produits pétroliers raffinés et coke | 3,2 | 6% |
| C28A | Machines et équipements d'usage général | 3,0 | 6% |
| C20C | Produits chimiques divers | 2,0 | 4% |
| C32B | Instruments à usage médical, optique et dentaire | 1,9 | 4% |
| C20A | Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques | 1,7 | 3% |
| C26E | Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie | 1,4 | 3% |
| C27B | Matériel électrique | 1,2 | 2% |
| C24B | Métaux non ferreux | 1,0 | 2% |
| C26F | Équipements électromédicaux de diagnostic et de traitement | 0,9 | 2% |
| C29A | Produits de la construction automobile | 0,8 | 2% |
| C25E | Coutellerie, outillage, quincaillerie et ouvrages divers en métaux | 0,8 | 2% |
| C28D | Machines diverses d'usage spécifique | 0,7 | 1% |
| C26C | Téléphones et équipements de communication | 0,6 | 1% |
| C26B | Ordinateurs et équipements périphériques | 0,6 | 1% |
| C20B | Parfums, cosmétiques et produits d'entretien | 0,6 | 1% |
| C22B | Produits en plastique | 0,5 | 1% |
| A01Z | Produits de la culture et de l'élevage | 0,3 | 1% |
| C32A | Articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique | 0,3 | 1% |
| R90Z | Tableaux, gravures, sculptures | 0,3 | 1% |
| C32C | Articles de sport, jeux et jouets ; produits manufacturés divers | 0,3 | 1% |
| C29B | Équipements pour automobiles | 0,3 | 1% |
| C26G | Matériels optique et photographique ; supports magnétiques et opti | 0,3 | 1% |

Source : DGDDI/DSECE. Données CAF.

Note de lecture : Les importations de produits de la construction aéronautique et spatiale de la France originaires des États-Unis ont atteint 11,2 Md€ en 2024.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 contribuant pour au moins 1 % figurent dans le tableau.

Annexe 3 : Détail de la correction CAF/FAB sur le solde avec les États-Unis

| En 2024, en Mds €, | Flux | Flux | Solde de la France avec les États-Unis | Valorisation |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|--|--------------|
| Selon source des statistiques | France -> États-Unis | États-Unis -> France | | |
| France | 48,5 | 52,7 | -4,2 | CAF / FAB |
| États-Unis | 55,3 | 40,2 | 15,2 | CAF / FAB |
| Écart FR - US | -6,8 | 12,5 | -19,4 | CAF / FAB |
| France | 48,5 | 50,4 | -1,9 | FAB / FAB |
| États-Unis | 52,9 | 40,2 | 12,7 | FAB / FAB |
| Écart FR - US | -4,4 | 10,2 | -14,6 | FAB / FAB |
| Impact de la correction | -2,4 | 2,3 | -4,7 | |

Source : DGDDI/DSECE pour les données françaises, <https://usatrade.census.gov/> pour les données américaines

Annexe 4: Importations originaires des États-Unis en 2024 par pays de provenance autres que les États-Unis

| Pays | Importations, en millions d'euros |
|-----------------------------|--|
| Total | 15 168 |
| Pays-Bas | 3 500 |
| Belgique | 2 406 |
| Allemagne | 2 395 |
| Royaume-Uni | 1 656 |
| Singapour | 432 |
| Suisse | 418 |
| Espagne | 379 |
| Emirats arabes unis | 365 |
| îles vierges des Etats-Unis | 340 |
| Danemark | 315 |
| Chine | 297 |
| Canada | 286 |
| Sainte-Lucie | 282 |
| Italie | 195 |
| Suède | 182 |
| Mexique | 137 |
| Irlande | 134 |
| Pologne | 121 |
| Arabie saoudite | 121 |
| Autriche | 87 |
| Inde | 86 |
| Turquie | 84 |
| Maroc | 81 |
| Trinité-et-Tobago | 61 |
| Pays NDA ou indéterminés | 60 |
| Brésil | 52 |
| Autres | 698 |

Source : DGDDI/DSECE.

Note de lecture : En 2024, le montant des importations originaires des États-Unis ayant les Pays-Bas comme pays de provenance est de 3 789 millions d'euros.

Annexe 5 : Principaux écarts entre les données de la France et des États-Unis sur les flux dans le sens États-Unis->France en 2024 (en milliards d'euros)

| SH2 | Libellé SH2 | Données françaises | Données américaines | Ecart entre données françaises et américaines |
|--------------|---|--------------------|---------------------|---|
| Total | | 52,7 | 40,2 | 12,5 |
| 84 | Moteurs | 12,9 | 3,7 | 9,2 |
| 27 | Combustibles minéraux, huiles minérales etc... | 13,9 | 8,2 | 5,7 |
| 30 | Produits pharmaceutiques | 4,4 | 1,6 | 2,8 |
| 90 | Instruments et appareils d'optique, de photographie, etc... | 4,2 | 2,2 | 2,0 |
| 87 | Voitures automobiles, tracteurs, cycles , etc... | 1,1 | 0,3 | 0,8 |
| 38 | Produits divers des industries chimiques | 1,7 | 1,1 | 0,7 |
| 71 | Perles fines ou de culture, pierres gemmes , etc... | 0,4 | 1,2 | - 0,8 |
| 97 | Objets d'art, de collection ou d'antiquité | 0,4 | 1,3 | - 0,9 |
| 98 | Ensembles industriels | - | 1,6 | - 1,6 |
| 88 | Navigation aérienne ou spatiale | 2,7 | 10,4 | - 7,7 |

Source : DGDDI/DSECE pour la France, <https://usatrade.census.gov/> pour les États-Unis.

Note de lecture : En 2024, la France comptabilise 12,9 Md€ d'importations originaires des États-Unis pour les moteurs (SH2 84), tandis que les États-Unis enregistrent des exportations de ces produits vers la France d'une valeur de 3,7 Md€.

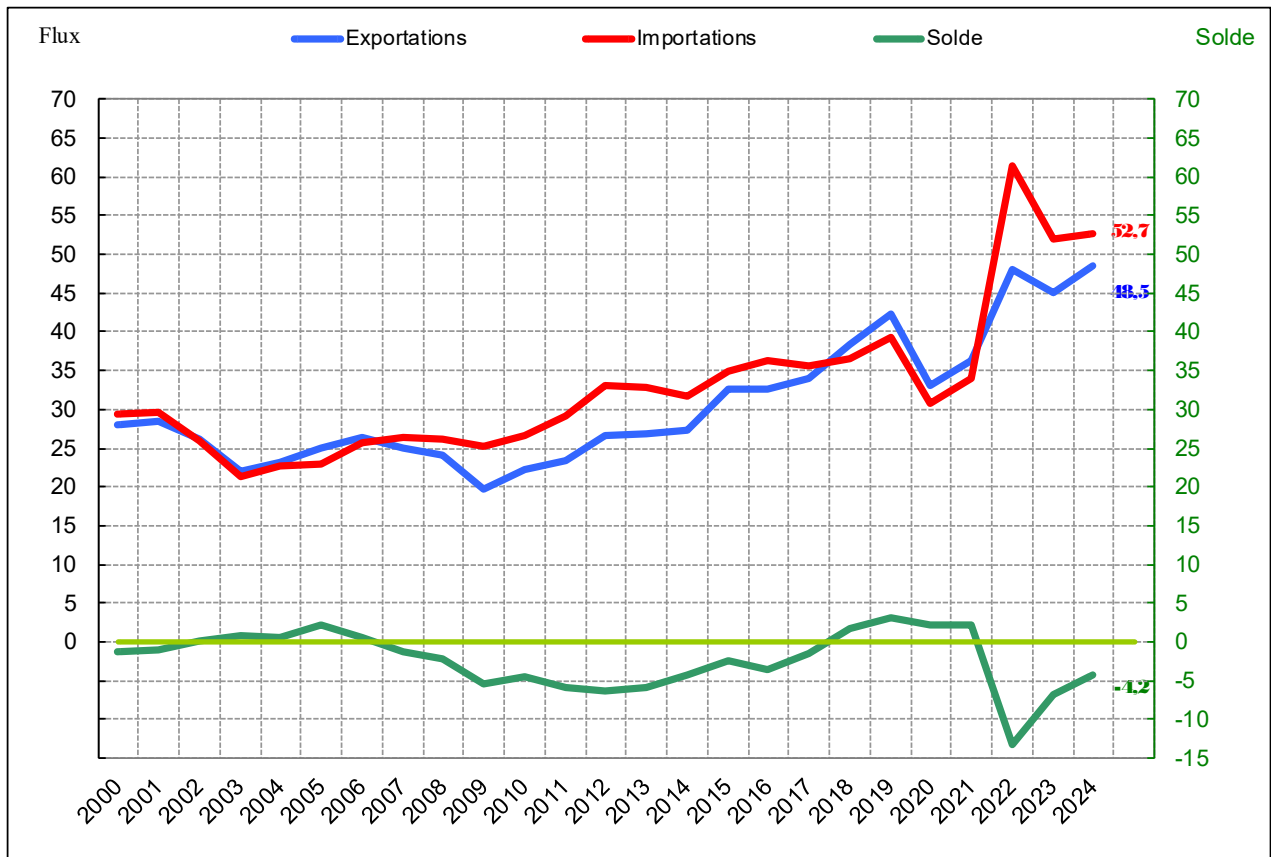
Annexe 6 : Principaux écarts entre les données de la France et des États-Unis sur les flux dans le sens France->États-Unis en 2024 (en milliards d'euros)

| SH2 | Libellé SH2 | Données françaises | Données américaines | Ecart entre données françaises et américaines |
|--------------|---|--------------------|---------------------|---|
| Total | | 48,5 | 55,4 | - 7,6 |
| 89 | Navigation maritime ou fluviale | 1,8 | 0,2 | 1,6 |
| 64 | Chaussures, guêtres et articles analogues, etc... | 0,6 | 0,0 | 0,6 |
| 42 | Ouvrages en cuir ; articles de bourrellerie , etc... | 1,8 | 1,3 | 0,5 |
| 62 | Vêtements et accessoires du vêtement, etc... | 0,8 | 0,3 | 0,5 |
| 90 | Instruments et appareils d'optique, de photographie, etc... | 1,9 | 2,6 | - 0,7 |
| 33 | Huiles essentielles et résinoïdes ; produits de parfumerie, | 3,0 | 4,0 | - 1,0 |
| 71 | Perles fines ou de culture, pierres gemmes, etc... | 0,8 | 1,9 | - 1,1 |
| 88 | Navigation aérienne ou spatiale | 4,3 | 5,7 | - 1,4 |
| 97 | Objets d'art, de collection ou d'antiquité | 0,6 | 2,1 | - 1,5 |
| 98 | Ensembles industriels | 0,0 | 3,4 | - 3,4 |

Source : DGDDI/DSECE pour la France, <https://usatrade.census.gov/> pour les États-Unis.

Note de lecture : En 2024, la France comptabilise 1,8 Md€ d'exportations vers les États-Unis de produits de la navigation maritime ou fluviale (SH2 89), tandis que les États-Unis enregistrent des importations originaires de la France de ces produits d'une valeur de 0,2 Md€.

Annexe 7 : Évolution des importations, des exportations et du solde de la France avec les États-Unis depuis 2000 (en milliards d'euros)



Source : DGDDI/DSECE. Données CAF/FAB.

Annexe 8 : Soldes commerciaux les plus élevés (excédentaires ou déficitaires) par produit de la France avec les États-Unis en 2024 (en milliards d'euros)

| A129 | libellé | Imports (Md€) | Exports (Md€) | Solde (Md€) |
|--------------|---|---------------|---------------|-------------|
| Total | | 52,7 | 48,5 | -4,2 |
| B06Z | Hydrocarbures naturels | 10,5 | 0,0 | -10,4 |
| C19Z | Produits pétroliers raffinés et coke | 3,2 | 0,6 | -2,6 |
| C30C | Produits de la construction aéronautique et spatiale | 11,2 | 9,7 | -1,6 |
| C32B | Instruments à usage médical, optique et dentaire | 1,9 | 0,6 | -1,2 |
| C21Z | Produits pharmaceutiques | 5,0 | 3,8 | -1,1 |
| C20C | Produits chimiques divers | 2,0 | 1,1 | -0,9 |
| C26F | Équipements électromédicaux de diagnostic et de traitement | 0,9 | 0,2 | -0,7 |
| C26E | Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie | 1,4 | 0,9 | -0,5 |
| C26C | Téléphones et équipements de communication | 0,6 | 0,2 | -0,4 |
| C26B | Ordinateurs et équipements périphériques | 0,6 | 0,3 | -0,4 |
| C29A | Produits de la construction automobile | 0,8 | 0,5 | -0,3 |
| C24B | Métaux non ferreux | 1,0 | 0,7 | -0,2 |
| B05Z | Houille | 0,2 | 0,0 | -0,2 |
| A01Z | Produits de la culture et de l'élevage | 0,3 | 0,1 | -0,2 |
| R90Z | Tableaux, gravures, sculptures | 0,3 | 0,5 | 0,2 |
| C29B | Équipements pour automobiles | 0,3 | 0,5 | 0,2 |
| C16Z | Bois, articles en bois | 0,1 | 0,3 | 0,2 |
| C22A | Produits en caoutchouc | 0,2 | 0,4 | 0,2 |
| C10G | Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires | 0,0 | 0,2 | 0,2 |
| C27B | Matériel électrique | 1,2 | 1,5 | 0,2 |
| C24A | Produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier | 0,2 | 0,5 | 0,3 |
| C10E | Produits laitiers et glaces | 0,0 | 0,3 | 0,3 |
| C10H | Produits alimentaires divers | 0,1 | 0,4 | 0,3 |
| C28D | Machines diverses d'usage spécifique | 0,7 | 1,2 | 0,4 |
| C32A | Articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique | 0,3 | 0,8 | 0,5 |
| C20A | Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques | 1,7 | 2,6 | 0,9 |
| C14Z | Articles d'habillement | 0,1 | 1,3 | 1,2 |
| C30A | Navires et bateaux | 0,0 | 1,8 | 1,8 |
| C15Z | Cuir, bagages et chaussures | 0,0 | 2,3 | 2,2 |
| C20B | Parfums, cosmétiques et produits d'entretien | 0,6 | 2,9 | 2,4 |
| C11Z | Boissons | 0,2 | 4,1 | 3,8 |

Source : DGDDI/DSECE. Données CAF/FAB.

Note de lecture : Le solde commercial total de la France avec les États-Unis est de -4,2 Md€ en 2024.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 dont le solde dépasse 0,2 Md€ en valeur absolue figurent dans le tableau.

Annexe 9 : Part des États-Unis dans les exportations de la France, par produit en 2024

| A129 | Libellé | Exportations totales | Exportations vers les États-Unis | Part de marché des États-Unis |
|--------------|--|----------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Total | | 588,2 | 48,5 | 8% |
| R91Z | Objets d'antiquité et de collection | 0,4 | 0,2 | 46% |
| C30A | Navires et bateaux | 4,1 | 1,8 | 44% |
| R90Z | Tableaux, gravures, sculptures | 1,2 | 0,5 | 37% |
| C11Z | Boissons | 19,5 | 4,1 | 21% |
| M71Z | Plans et dessins techniques | 0,0 | 0,0 | 19% |
| C30C | Produits de la construction aéronautique et spatiale | 61,2 | 9,7 | 16% |
| C26F | Équipements électromédicaux de diagnostic ... | 1,7 | 0,2 | 14% |
| C26G | Matériels optique et photographique... | 1,2 | 0,2 | 13% |
| C28D | Machines diverses d'usage spécifique | 8,7 | 1,2 | 13% |
| C15Z | Cuir, bagages et chaussures | 18,2 | 2,3 | 13% |
| C20B | Parfums, cosmétiques et produits d'entretien | 24,7 | 2,9 | 12% |
| M74Z | Plaques et films photographiques exposés | 0,0 | 0,0 | 12% |
| C21Z | Produits pharmaceutiques | 37,6 | 3,8 | 10% |
| C16Z | Bois, articles en bois | 2,9 | 0,3 | 10% |
| A02Z | Produits sylvicoles | 0,6 | 0,1 | 10% |
| C32B | Instruments à usage médical, optique et dentaire | 6,7 | 0,6 | 10% |
| C32A | Articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique | 8,9 | 0,8 | 9% |
| C28A | Machines et équipements d'usage général | 31,4 | 2,8 | 9% |
| C20A | Produits chimiques de base, produits azotés... | 29,8 | 2,6 | 9% |
| C14Z | Articles d'habillement | 15,3 | 1,3 | 8% |
| C26E | Appareils de mesure, d'essai et de navigation... | 11,1 | 0,9 | 8% |
| C25E | Coutellerie, outillage, quincaillerie... | 11,4 | 0,9 | 8% |
| C31Z | Meubles | 2,6 | 0,2 | 8% |
| C26D | Produits électroniques grand public | 1,5 | 0,1 | 7% |
| C23A | Verre et articles en verre | 3,1 | 0,2 | 7% |
| C22A | Produits en caoutchouc | 5,6 | 0,4 | 7% |
| C10G | Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires | 3,1 | 0,2 | 7% |
| C26B | Ordinateurs et équipements périphériques | 4,1 | 0,3 | 7% |
| C28B | Machines agricoles et forestières | 3,7 | 0,2 | 7% |
| C32C | Articles de sport, jeux et jouets... | 4,5 | 0,3 | 7% |
| C23B | Matériaux de construction et produits minéraux divers | 3,1 | 0,2 | 7% |
| C10C | Produits à base de fruits et légumes, y compris les jus | 3,4 | 0,2 | 7% |
| C27B | Matériel électrique | 24,6 | 1,5 | 6% |
| C19Z | Produits pétroliers raffinés et coke | 10,3 | 0,6 | 6% |
| C24B | Métaux non ferreux | 12,2 | 0,7 | 6% |
| C28C | Machines-outils | 1,2 | 0,1 | 6% |
| C26C | Téléphones et équipements de communication | 4,0 | 0,2 | 5% |
| C20C | Produits chimiques divers | 21,6 | 1,1 | 5% |
| C22B | Produits en plastique | 11,4 | 0,5 | 4% |
| C17A | Pâte à papier, papier et carton | 4,4 | 0,2 | 4% |
| C25B | Produits de la chaudronnerie | 0,9 | 0,0 | 4% |
| C24A | Produits sidérurgiques... | 12,5 | 0,5 | 4% |
| C10E | Produits laitiers et glaces | 8,8 | 0,3 | 4% |
| C13Z | Produits de l'industrie textile | 5,4 | 0,2 | 4% |
| C10H | Produits alimentaires divers | 12,6 | 0,4 | 4% |

Source : DGDDI/DSECE. Données FAB.

Note de lecture : La part des États-Unis dans les exportations totales de la France est de 8 % en 2024. Elle est de 46 % pour les objets d'antiquité et de collection.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 dont la part était supérieure à 3 % figurent dans le tableau.

Annexe 10 : Part des États-Unis dans les importations de la France, par produit en 2024

| A129 | Libellé | Importations totales | Importations originaires des États-Unis | Part de marché des États-Unis |
|--------------|--|----------------------|---|-------------------------------|
| Total | | 687,9 | 52,7 | 8% |
| C30C | Produits de la construction aéronautique et spatiale | 30,3 | 11,2 | 37% |
| C26F | Équipements électromédicaux de diagnostic... | 3,1 | 0,9 | 29% |
| R90Z | Tableaux, gravures, sculptures | 1,3 | 0,3 | 22% |
| B05Z | Houille | 1,1 | 0,2 | 22% |
| R91Z | Objets d'antiquité et de collection | 0,3 | 0,1 | 21% |
| B06Z | Hydrocarbures naturels | 51,2 | 10,5 | 20% |
| C32B | Instruments à usage médical, optique et dentaire | 10,7 | 1,9 | 18% |
| C21Z | Produits pharmaceutiques | 33,4 | 4,9 | 15% |
| C26G | Matériels optique et photographique... | 1,8 | 0,3 | 15% |
| C26E | Appareils de mesure, d'essai et de navigation... | 10,9 | 1,4 | 13% |
| C19Z | Produits pétroliers raffinés et coke | 27,9 | 3,2 | 12% |
| C20C | Produits chimiques divers | 18,9 | 1,9 | 10% |
| C28A | Machines et équipements d'usage général | 35,6 | 2,9 | 8% |
| C20B | Parfums, cosmétiques et produits d'entretien | 7,6 | 0,6 | 8% |
| J59Z | CD et DVD enregistrés | 0,6 | 0,0 | 7% |
| B07Z | Minerais métalliques | 1,5 | 0,1 | 7% |
| C28D | Machines diverses d'usage spécifique | 9,7 | 0,7 | 7% |
| C20A | Produits chimiques de base... | 29,1 | 1,7 | 6% |
| C24B | Métaux non ferreux | 17,1 | 1,0 | 6% |
| C25E | Coutellerie, outillage, quincaillerie... | 15,3 | 0,8 | 5% |
| C26C | Téléphones et équipements de communication | 13,2 | 0,6 | 5% |
| C26B | Ordinateurs et équipements périphériques | 13,1 | 0,6 | 5% |
| C32A | Articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique | 6,6 | 0,3 | 5% |
| J58Z | Produits de l'édition, logiciels | 1,7 | 0,1 | 5% |
| C11Z | Boissons | 4,8 | 0,2 | 5% |
| C26A | Composants et cartes électroniques | 5,9 | 0,2 | 4% |
| C27B | Matériel électrique | 29,3 | 1,2 | 4% |
| C28B | Machines agricoles et forestières | 5,7 | 0,2 | 4% |
| S96Z | Cheveux bruts | 0,0 | 0,0 | 4% |
| C32C | Articles de sport, jeux et jouets ... | 7,4 | 0,3 | 4% |
| C25C | Armes et munitions | 1,1 | 0,0 | 4% |
| C23B | Matériaux de construction et produits minéraux divers | 5,5 | 0,2 | 4% |
| C10B | Préparations et conserves à base de poisson... | 4,6 | 0,2 | 4% |
| C28C | Machines-outils | 2,1 | 0,1 | 3% |
| C22B | Produits en plastique | 15,7 | 0,5 | 3% |
| C18Z | Matériel d'impression et de reproduction | 0,0 | 0,0 | 3% |
| E38Z | Déchets industriels | 2,0 | 0,1 | 3% |
| C22A | Produits en caoutchouc | 7,3 | 0,2 | 3% |
| C25B | Produits de la chaudronnerie | 0,9 | 0,0 | 3% |
| C17A | Pâte à papier, papier et carton | 5,8 | 0,1 | 3% |
| B08Z | Produits divers des industries extractives | 0,9 | 0,0 | 3% |

Source : DGDDI/DSECE. Données CAF.

Note de lecture : La part des États-Unis dans les importations totales de la France est de 8 % en 2024. Elle est de 37 % pour les produits de la construction aéronautique et spatiale.

Seules les catégories de produits en nomenclature A129 dont la part était supérieure à 2 % figurent dans le tableau.

Pour accéder aux séries chronologiques détaillées citées en analyse, se reporter à la rubrique « Études et éclairages » du site « Le Chiffre du commerce extérieur » (<https://lekiosque.finances.gouv.fr>)

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DERUYON

Rédaction : Renaud VIGNE

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2402-6921 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

